



Septembre 2021

Fiche EvalPAT – territoire

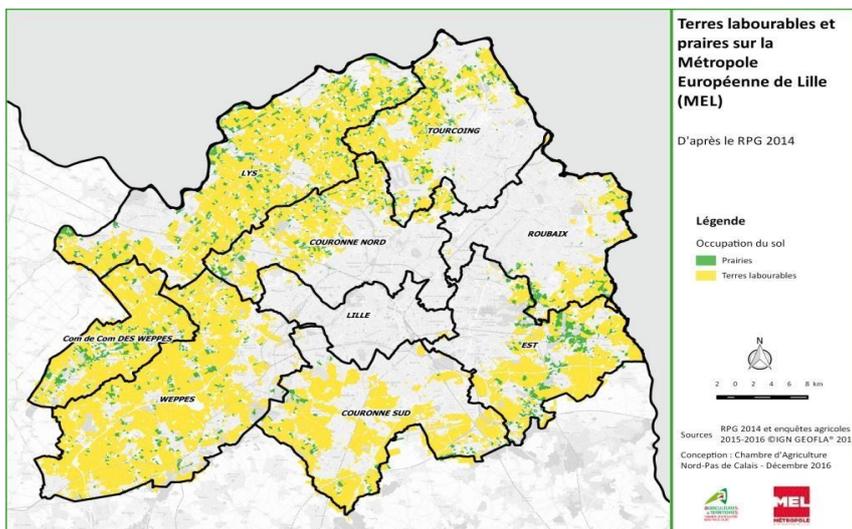


LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Evaluation de l'enjeu 3 de la stratégie agricole et
alimentaire.

En bref :

- Auteur : évaluation interne (service MEL dédié)
- Temporalité : évaluation finale et ex-post.
- Périmètre : évaluation sectorielle de l'enjeu 3 (« Pratiques agricoles plus durables ») de la stratégie alimentaire de la MEL.
- Méthode : évaluation classique fondée sur des questions évaluatives.



Quelques chiffres clés sur le territoire :

- 95 communes (90 avant le 15/03/2020)
- 1 174 273 habitants (données 2018)
- 671,90 km², 1 748 hab./km²
- Aire urbaine de Lille (partie française) : 130 communes, 1 175 828 habitants,

Quelques chiffres clés sur l'agriculture

- L'agriculture représente près de la moitié du territoire de la MEL (44%)
- Une métropole agricole au sein d'un territoire fortement urbanisé 1807habitants/km²
- 9 exploitations en moyenne par commune,
- Une agriculture plurielle et diversifiée

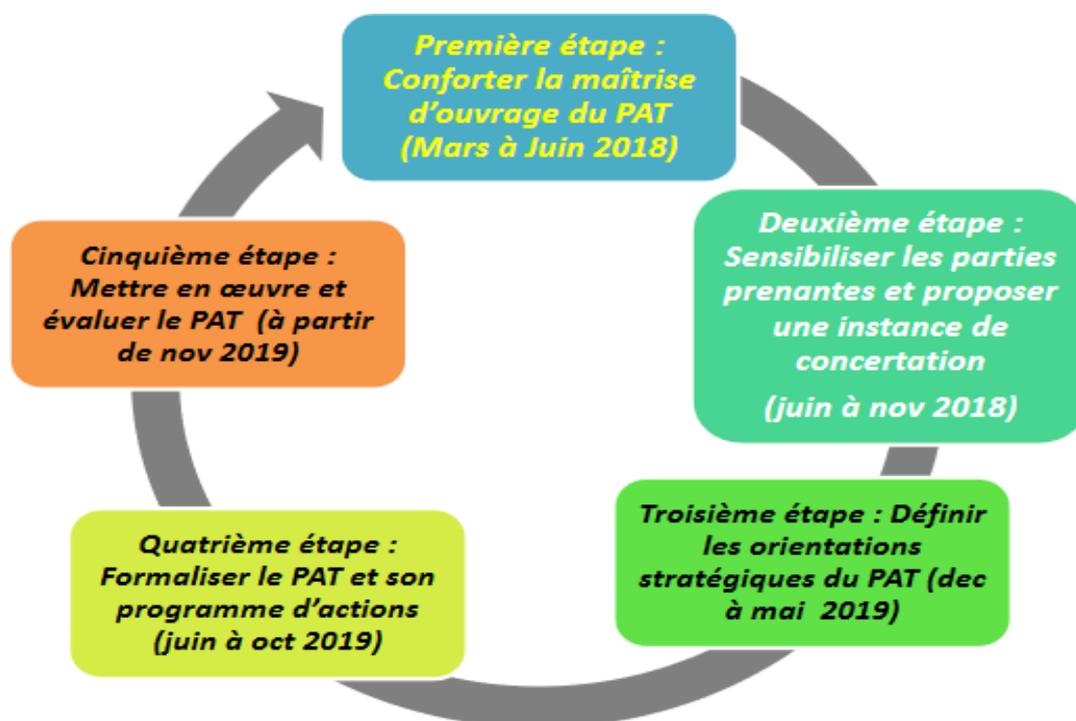
LA DEMARCHE ALIMENTAIRE DE LA MEL :

Une stratégie agricole et alimentaire votée autour de 5 enjeux en juin 2016 :

- 1- Maintenir et soutenir le développement économique d'une agriculture plurielle et dynamique.
- 2- Préserver la ressource foncière non renouvelable des terres agricoles et définir une stratégie foncière partagée.
- 3- Valoriser, inciter et accompagner les démarches orientées vers des pratiques agricoles durables.
- 4- Construire une véritable stratégie alimentaire et s'engager dans un PAT
- 5- Renforcer le vivre ensemble autour d'un projet agricole périurbain partagé et facteur d'attractivité.

« Vers un bien-être alimentaire pour tous », le PAT de la MEL structuré en 4 orientations :

- 1- Contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs.
- 2- Développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème.
- 3- Co-construire une Métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire.
- 4- Faire de chacun l'acteur du Projet Alimentaire Territorial.



L'EVALUATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE LA MEL :

Contexte:

La MEL s'est dotée d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine (SAAM) pour la période 2016-2020. Dans ce cadre, l'unité fonctionnelle (UF) Agriculture et dynamiques territoriales, le « commanditaire de l'évaluation », a sollicité l'unité Evaluation des politiques publiques en prévision de la fin de la première phase de la SAAM. L'objectif était de disposer d'éléments objectifs et robustes permettant de se positionner sur les suites à donner et les éventuels réajustements à prévoir. L'enjeu 3 « inciter, accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables » est alors choisi comme axe principal à évaluer, compte tenu des enjeux majeurs qu'il

recouvre, par exemple au regard des questions de ressources en eau.

Une évaluation interne liée à une commande politique :

L'évaluation a été réalisée en interne par un binôme de l'équipe *Évaluation des politiques publiques*. Cette unité fonctionnelle, rattachée à la Direction Relation Usagers Citoyenneté et Jeunesse (DRUCIJ) et composée de 6 personnes, est entièrement dédiée aux évaluations des politiques métropolitaines ; elle peut être sollicitée pour une évaluation complète ou pour un accompagnement plus limité par saisine directe des élus ou des directions, en fonction de leurs besoins.

A l'approche de la fin de la première phase de la SAAM et des élections municipales à venir, le Vice-Président « agriculture, stratégie alimentaire et ruralité » de la MEL a souhaité disposer d'éléments objectifs permettant d'établir un bilan de mandat précisant les suites à donner et les éventuels réajustements à prévoir pour la nouvelle équipe métropolitaine. Le travail interne a permis de construire un référentiel partagé (questions évaluatives, organisation et pilotage), de proposer des éléments d'analyse et des constats évaluatifs permettant d'identifier des recommandations adaptées.

Une évaluation sectorielle ciblée sur la durabilité des pratiques agricoles :

Au regard du champ d'intervention très large de la SAAM, l'évaluation de l'ensemble de la stratégie semble peu compatible avec le délai. L'évaluation concerne essentiellement l'enjeu environnemental de la SAAM « inciter, accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables », qui comprend trois objectifs stratégiques :

- Développer des pratiques agricoles répondant aux enjeux environnementaux et agroécologiques
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique locale
- Faire de l'agriculture métropolitaine un atout en matière d'adaptation au changement climatique et continuité écologique

Une évaluation fondée sur des questions évaluatives :

Le protocole d'évaluation se fonde sur deux questions évaluatives portant sur l'efficacité, l'efficience et la cohérence des interventions mises en œuvre dans le cadre de l'enjeu 3 de la SAAM :

- Efficacité et cohérence : dans quelles mesures la programmation initiale de l'enjeu 3 de la SAAM a-t-elle été mise en œuvre ? Quels sont les premiers résultats ?
 ⇒ Quel degré d'avancement ? Quels premiers résultats ? Quels écarts entre les actions prévues et celles réalisées ? Quelles explications ? Quels enseignements ? Les résultats observés ont-ils contribué à d'autres enjeux de la SAAM (effet levier) ?
- Efficience et cohérence : les ressources financières mobilisées (les subventions) dans le cadre de l'enjeu 3 de la SAAM sont-elles adaptées aux objectifs poursuivis ?
 ⇒ Quels sont les partenaires soutenus ? Quelles modalités de financement ? Quelles réalisations et quels résultats observés ? Pertinence de financements complémentaires ?

Les outils mobilisés pour collecter les informations nécessaires ont été les suivants :

QE	Analyse documentaire	Analyse données quanti & quali	Entretiens	Focus group	Benchmark
Bilan	X	X	X		

Analyse des écarts			X	X	
Efficacité des actions mises en œuvre			X	X	
Analyse des subventions attribuées	X	X	X		
Financements complémentaires	X		X		X autres EPCI
Contribution aux autres enjeux : analyse à dire d'experts	X		X		
Cohérence documents cadre et process de construction : PCAET, ...	X		X	X	

QUEL BILAN ?

Avantage :

L'évaluation interne facilite les échanges avec les collègues et les autres services techniques. Cette proximité est facilitatrice et permet de comprendre rapidement le contexte et les liens entre acteurs. De même, elle favorise l'appropriation des travaux.

Inconvénient :

L'évaluation aurait pu révéler des résultats peu satisfaisants qui peuvent être préjudiciables pour les collègues. L'objectivité de l'évaluation ne doit cependant pas être altérée par ces considérations

QUELLES AMELIORATIONS A VENIR ?

A la fin de l'année 2020, le travail d'évaluation de la MEL est toujours en cours sur les 26 actions réparties sur les trois objectifs stratégiques. Si un peu plus de 2/3 d'entre elles sont en cours (les autres étant soit stoppées soit en projet), plus de la moitié ont démarré peu avant 2019, ce qui ne facilite pas la prise de recul. Les axes d'amélioration proposés concernent trois dimensions de la stratégie : sa gouvernance, sa structuration et son suivi.

Ce travail d'analyse s'est traduit dans le rapport global intégrant les constats, conclusions et pistes de réflexion pour une évolution de la stratégie, ainsi que dans un document synthétique, plus facilement appropriable.

Ces éléments sont indispensables pour documenter les réflexions sur l'avenir de la SAAM et être un véritable appui à l'élaboration de la politique publique.

CONTACT :

Elisabeth Lopez, Kévin Rollandt et Mohamed Loucif – Unité fonctionnelle évaluation des politiques publiques. : elopez@lillemetropole.fr

Plus d'informations sur : <https://www.lillemetropole.fr/>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

